

PROJET DE

DESSERTE PORTUAIRE

PHASE 2

Bilan de concertation

CONCERTATION PRÉALABLE
DU 18 JANVIER AU 19 FEVRIER 2022

INFORMATIONS ET CONTRIBUTIONS : www.caenlamer.fr



Tél. 02 31 39 40 00 | caenlamer.fr



Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

SOMMAIRE

1.

LE DÉROULÉ ET LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

2.

LE BILAN QUANTITATIF

3.

PRÉAMBULE

4.

« RELATION » ENTRE L'ÉCOQUARTIER « ARCHIPEL » ET LA DESSERTE PORTUAIRE PHASE 2 (DP2)

5.

LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES VIS-À-VIS DE L'EXISTANT

6.

LES MOBILITÉS DOUCES ET TRANSPORTS EN COMMUN

- LES PISTES CYCLABLES
- LES TRANSPORTS EN COMMUN

7.

L'ENVIRONNEMENT AUTOUR DU PROJET DE DESSERTE PORTUAIRE PHASE 2 (DP2)

8.

LE POSITIONNEMENT DE LA DESSERTE PORTUAIRE PHASE 2 (DP2) DANS L'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

9.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES SUITES DONNÉES

LE DÉROULÉ ET LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

01

La concertation sur le projet de Desserte Portuaire phase 2 a été lancée le mardi 18 janvier pour se terminer le samedi 19 février 2022. L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

INFORMER

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation et sur le projet ont été les suivants :

Boitage du dépliant A5 3 volets

Boité dans toutes les boîtes aux lettres des communes concernées par la concertation, Colombelles et Hérouville-Saint-Clair du 17 au 21 janvier 2022, il a permis de présenter le projet dans sa globalité et d'annoncer la réunion publique.

Diffusion de l'affiche d'annonce de la réunion publique

Ce support a été mis à disposition à partir du 18 janvier 2022 dans les différents lieux de passage du public, en particulier les mairies de Colombelles et d'Hérouville Saint-Clair et la Communauté urbaine de Caen la mer.

Exposition de panneaux de présentation

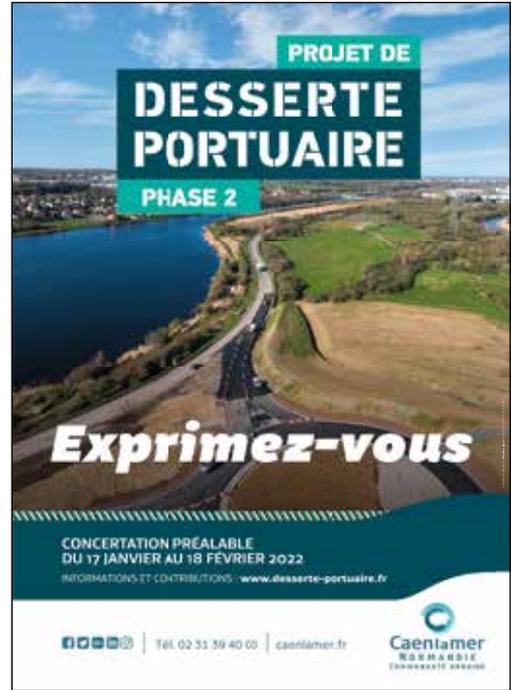
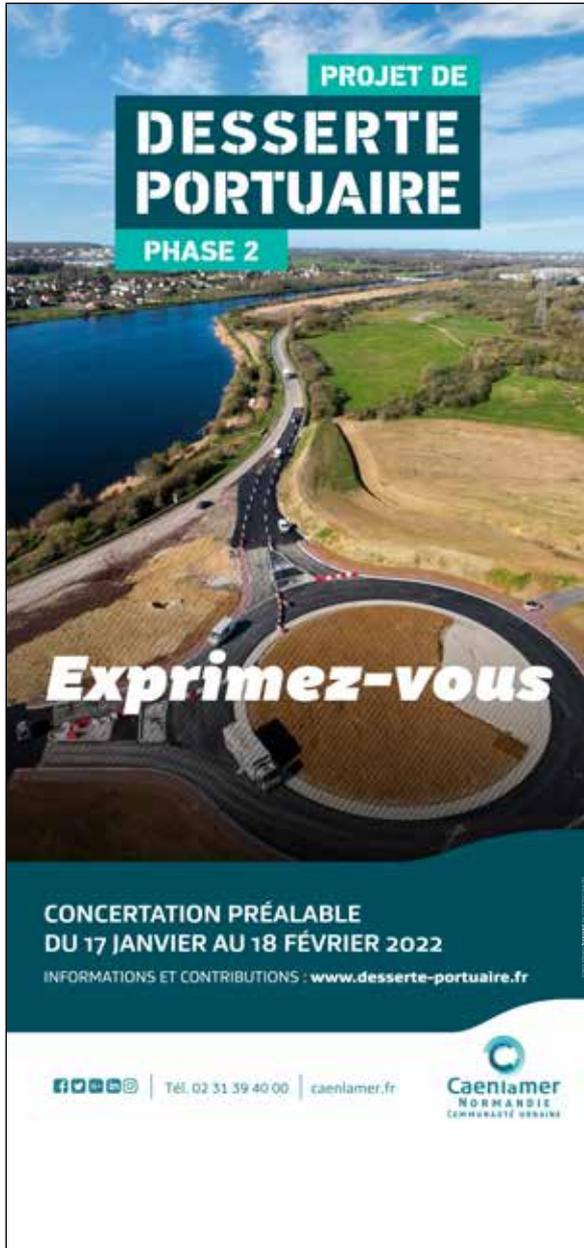
Afin de pouvoir informer un large public, un panneau générique d'annonce de la réunion publique était exposé du 18 janvier au 19 février 2022 en mairie de Colombelles, d'Hérouville Saint-Clair et à la Communauté urbaine de Caen la mer.

Site internet et réseaux sociaux

Une actualité sur le site internet caenlamer.fr a été mise en ligne ainsi que des posts sur les réseaux sociaux de la Communauté urbaine Caen la mer présentant succinctement le projet et annonçant la réunion publique.

Relations presse et annonces de la concertation

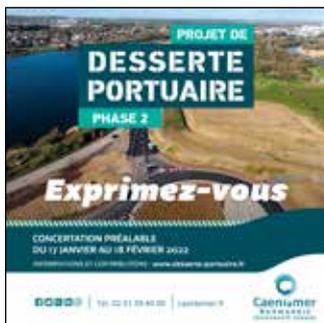
Des insertions presse ont été diffusées dans quelques-uns des médias locaux : Ouest France, Liberté, Tendances Ouest et Côté Caen pour annoncer la concertation.



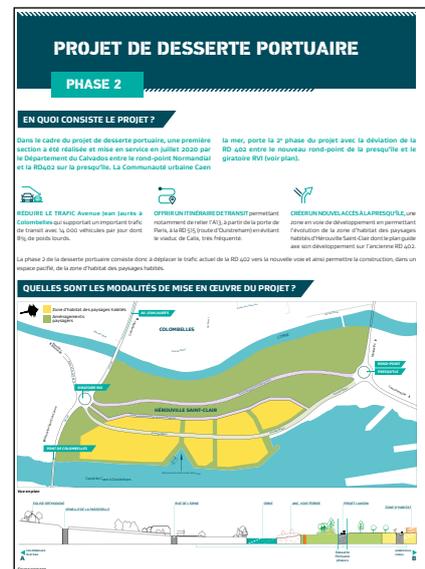
DÉPLIANT

REGISTRE

ENROULEUR 85X200 CM



ANNONCES PRESSES



DÉBATTRE

Afin d'informer et de consulter sur le projet l'ensemble des publics concernés, une réunion publique, ouverte à tous, s'est tenue à :

Colombelles le mercredi 9 février 2022 à 18h, Salle Jean Jaurès



Elle a été animée par Nicolas JOYAU, Vice-Président de la Communauté urbaine Caen la mer en charge des mobilités, Rodolphe THOMAS, Maire d'Hérouville Saint-Clair, Marc POTTIER, Maire de Colombelles, Ghislaine RIBALTA, Maire-adjointe d'Hérouville Saint-Clair en charge de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de la gestion des bâtiments communaux.

CONTRIBUER

Outre la réunion publique qui a permis l'expression de nombreux participants et des échanges avec les porteurs du projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions.

Registre papier

Trois registres papiers ont été déposés à la mairie de Colombelles, d'Hérouville-Saint-Clair et à la Communauté urbaine de Caen la mer afin de donner la possibilité au public de s'exprimer sur cette consultation. Ils étaient à disposition tout le long de la concertation, du 18 janvier au 19 février 2022.

Registre dématérialisé

Parallèlement, la Communauté urbaine Caen la mer a mis en ligne un registre dématérialisé entièrement dédié au projet de Desserte Portuaire phase 2. Cet outil, a offert à la population la possibilité de faire part de ses avis et observations via un formulaire pendant toute la durée de la consultation : www.desserte-portuaire.fr

LE BILAN QUANTITATIF

02

Retour sur la participation du public lors de cette concertation.



40 PERSONNES

à Colombelles le mercredi 9 février 2022



2 511 CONNEXIONS

sur le registre dématérialisé



43 OBSERVATIONS

ont été déposées sur le registre dématérialisé



0 QUESTION

sur les registres papiers



190 TÉLÉCHARGEMENTS

des dossiers en ligne sur le registre dématérialisé

La concertation réalisée par la Communauté urbaine Caen la mer sur le présent projet a permis d'identifier et de mettre en évidence les remarques et observations de la population.

Les nombreux commentaires émis, tant sur les registres papiers que sur les registres dématérialisés sont le reflet de la nécessité de présenter et d'expliquer les enjeux et les fondements même du projet.

Cette concertation permet également d'identifier les éléments n'ayant pas été suffisamment explicités et pour lesquels la population a des craintes ou des incompréhensions.

Les paragraphes suivants ont pour objectif d'identifier les questions posées, les remarques formulées et également d'y apporter des éléments de réponse (soit par des éléments factuels, soit par la présentation de la méthodologie des études complémentaires qui seront lancées afin de tenir compte du retour de la population).

Ainsi, les thématiques majeures abordées lors de ce développement seront les suivantes :

- la « Relation » entre la Desserte Portuaire phase 2 et l'écoquartier « ARCHIPEL » à Hérouville-Saint-Clair,
- la prise en compte des nuisances sonores sur l'existant,
- les mobilités douces et transports en commun,
- l'environnement autour du projet de Desserte Portuaire phase 2,
- le positionnement de la Desserte Portuaire phase 2 dans l'organisation des déplacements de la Communauté urbaine Caen la mer.

LA « RELATION » ENTRE LA DESSERTE PORTUAIRE PHASE 2 ET L'ÉCOQUARTIER « ARCHIPEL »

04

Il convient de rappeler que ces 2 aménagements sont liés au projet urbain de reconquête de la presqu'île sur les villes de CAEN, MONDEVILLE et HEROUVILLE-SAINT-CLAIR.

Un plan guide du réaménagement de ce territoire de 300 ha a été défini en 2015 identifiant la réalisation d'une future zone urbaine sur la presqu'île hérouvillaise.

De plus, la loi RESILIENCE et CLIMAT demande à redonner vie aux friches industrielles afin de protéger les espaces agricoles et réduire ainsi leur consommation par l'urbanisation.

Dans ce cadre, la réalisation de la Desserte Portuaire phase 2 est étroitement liée à la création de l'écoquartier « ARCHIPEL » sur la presqu'île. Cette nouvelle infrastructure aura donc pour but de pacifier le nouvel écoquartier et recueillir le trafic qui transitait auparavant sur la RD402. Elle n'offre donc pas un nouvel itinéraire mais permet le maintien de l'axe de transit existant dans la presqu'île.

Ce projet est comparable à la première phase de la Desserte Portuaire qui a conduit à reporter le trafic de transit de la rue Jean Jaurès à Colombelles vers celle-ci, la pacifiant pour redevenir une voie de desserte locale. Une couture urbaine pourra alors être réalisée entre Colombelles bourg et la zone d'habitat communautaire Jean Jaurès. Les premières études du réaménagement sont engagées.

Ne réaliser qu'une voie faisant fonction à la fois de desserte locale et de support du trafic de transit reviendrait à recréer la situation initiale de la rue Jean Jaurès, situation insupportable pour les riverains.

Dans la conception du projet initial de la zone d'habitat de la presqu'île Hérouvillaise (RUELLE/SCE 2018), le trafic interne de celle-ci se situait sur l'ex RD402 et l'espace entre les dernières habitations et la nouvelle voie induisait un « éloignement des habitations » de la Desserte Portuaire et, de par son modelé, une protection phonique.

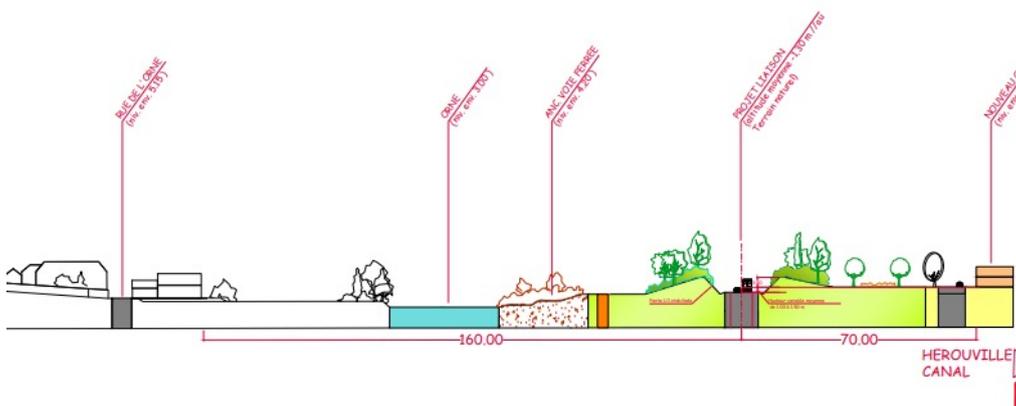
LA « RELATION » ENTRE LA DESSERTE PORTUAIRE PHASE 2 ET L'ÉCOQUARTIER « ARCHIPEL »

04

Extrait étude RUEL/SCE 2018/conception zone d'habitat



Plan de coupe réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité porté par la Communauté urbaine Caen la mer - (IRIS Conseil/2018)/ coupe sur la Desserte Portuaire)



La ville d'HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR a confié à NEXITY l'aménagement du futur écoquartier « ARCHIPEL » qui a proposé un aménagement différent du schéma organisationnel initial par :

- la création de 4 « îles urbaines »,
- la création de 3 coulées vertes séparant les 4 « hameaux »,
- la transformation de l'ex RD402 en voie douce,
- la création d'une voie de desserte locale désaxée,
- un espace de réserve pour un futur Transport Collectifs en Site Propre (TCSP).

LA « RELATION » ENTRE LA DESSERTE PORTUAIRE PHASE 2 ET L'ÉCOQUARTIER « ARCHIPEL »

04

Ces modifications ont conduit à positionner la Desserte Portuaire phase 2 en limite de l'écoquartier permettant de maintenir, entre elle et l'Orne, un espace « naturel » unique et plus large.

Si l'éloignement maximum entre la Desserte Portuaire et l'écoquartier « ARCHIPEL » améliorerait son environnement, il dégraderait fortement celui des zones d'habitat existantes de Colombelles.

De plus, ce positionnement ne permettrait pas d'avoir un corridor naturel continu entre l'Orne et ses abords, comme défini au SCOT.



Plan du nouvel écoquartier « ARCHIPEL » (NEXITY/2021)





Ce rapprochement de la Desserte Portuaire induit une composition urbaine particulière des ilots afin d'avoir une bonne intégration notamment vis-à-vis des nuisances sonores, à savoir :

- le positionnement des parkings silos des ilots en façade,
- l'implantation des équipements tertiaires programmée dans le cadre de l'aménagement en premier rideau,
- la construction des logements en 2^{ème} rideau.

Plan des bâtiments « barrières » contre le bruit (NEXITY 2021)

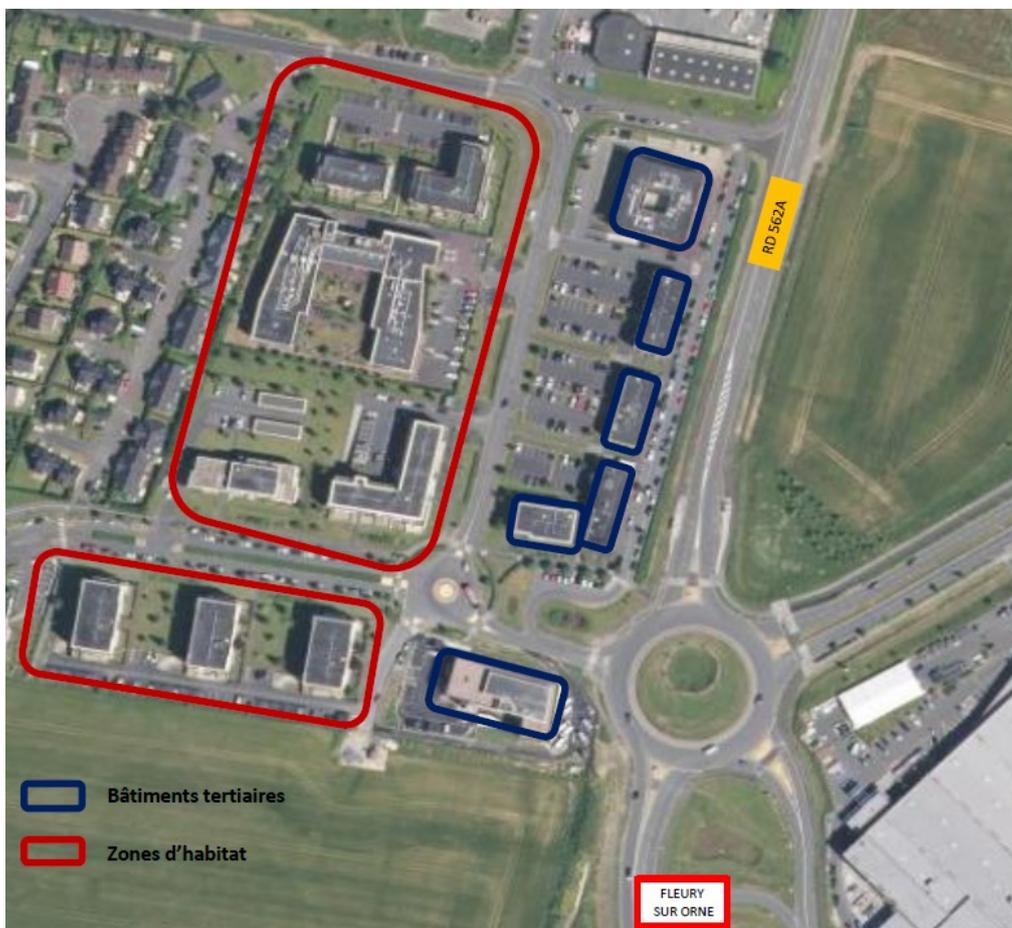


Par ailleurs, la communauté urbaine Caen la mer mettra en œuvre des enrobés « absorbeur de bruit » afin de limiter, de par la conception de la voie, l'impact des bruits liés au roulement, bruit principal jusqu'à 70km/h.

La relation entre les 2 projets a fait l'objet d'un travail commun avec l'aménageur NEXITY, la ville d'Hérouville-Saint-Clair, le Département du Calvados et la Communauté urbaine Caen la mer.

Exemple de conception urbaine similaire – Entrée de Ville de Fleury-sur-Orne (RD562)

Trafic de l'ordre de 15 000 véhicules légers par jour.



LA « RELATION » ENTRE LA DESSERTE PORTUAIRE PHASE 2 ET L'ÉCOQUARTIER « ARCHIPEL »

04

Vue actuelle de l'entrée de ville à Fleury-sur-Orne (RD562A)



Cette conception est également celle qui a été retenue pour le quartier d'habitat en cours sur la commune d'ÉPRON



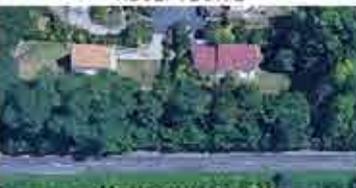
LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES VIS-A-VIS DE L'EXISTANT

05

Il convient de constater que le trafic de la Desserte Portuaire phase 2 sera :

- plus éloigné des habitations situées sur la rive Gauche du Canal. De plus, l'écoquartier qui sera construit fera barrage au bruit généré par la Desserte Portuaire,
- plus proche des habitations de Colombelles. Comme cela était prévu dès les premières études du projet d'infrastructure (étude IRIS conseil de 2018), le projet intègre la réalisation d'un merlon de l'ordre de 3 mètres de hauteur minimum, côté est de la voie, pour protéger les habitations du quartier Saint-Serge et plus généralement le coteau du bruit généré. Cette protection sera complétée par la mise en œuvre d'enrobés « phoniques » afin d'aller au-delà des normes réglementaires.

Extrait de l'étude ARUNDO Acoustique (2021) - * DP2 – Desserte Portuaire phase 2

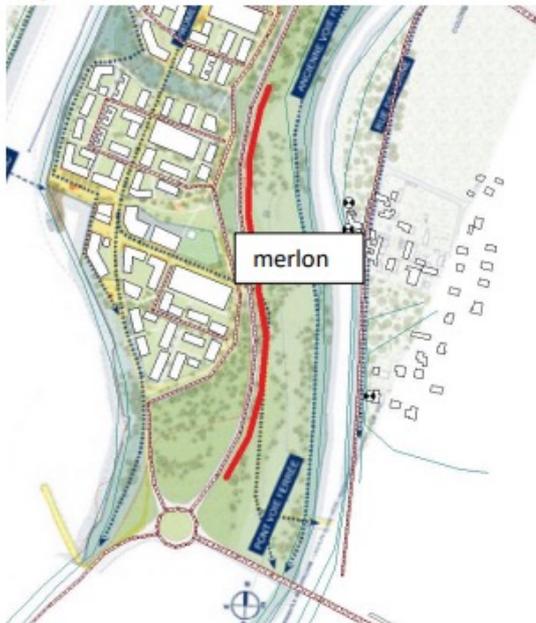
Impact DP2 AVEC MERLON, vitesse 70km/h Revêtement de sol classe R2		RD 402 actuelle Niveaux simulés en dB(A)	Impact DP2 avec merlon Niveaux simulés en dB(A)	Niveaux réglementaires en dB(A)
RECEPTEUR 1 	Jour	60	56.5	60
	Nuit	52	49	55
RECEPTEUR 2 	Jour	58.5	55.5	60
	Nuit	50	47.5	55

L'implantation d'un merlon permettra de respecter les valeurs réglementaires.

Il est à noter que l'ensemble des simulations ne prend pas en compte les améliorations à venir sur les performances des motorisations, ni sur les changements de modes de propulsion (véhicules légers électriques, poids-lourds à hydrogène, ...).

Schéma d'implantation du merlon côté Est de la Desserte Portuaire

Emplacement sur carte :



Ce merlon sera végétalisé et planté afin de l'intégrer dans le paysage. Cet ouvrage sera édifié à partir de terres extraites des terrassements de la Desserte Portuaire phase 2, ce qui permettra de réduire les transports de matériaux.

Le choix des essences se portera en priorité sur des essences locales.

Exemple de végétalisation de merlon - Boulevard Urbain Nord-est à Biéville-Beuville



Aspect actuel des abords de la RD402, côté Colombelles



LES MOBILITÉS DOUCES ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

06

LES PISTES CYCLABLES

Le projet intègre complètement la démarche de déplacement doux de part :

- la constitution d'axes de déplacement vélos et piétons au sein de l'écoquartier « ARCHIPEL »,
- la réalisation d'une piste cyclable en parallèle de la Desserte Portuaire phase 2.

Actuellement intégrée dans le projet, cette piste cyclable en parallèle de la Desserte Portuaire phase 2 est située côté Orne. Implantée juste derrière le merlon de protection phonique, elle permet de créer un réseau cyclable continu du secteur en relation avec les différents projets en cours de réalisation à savoir :

- la piste cyclable du futur pont de Colombelles (situé en amont) qui devrait être mise en service en 2024,
- la voie verte, dont les travaux vont être engagés en juin 2022 reliant le plateau de Colombelles, par l'allée cavalière, à la presqu'île.

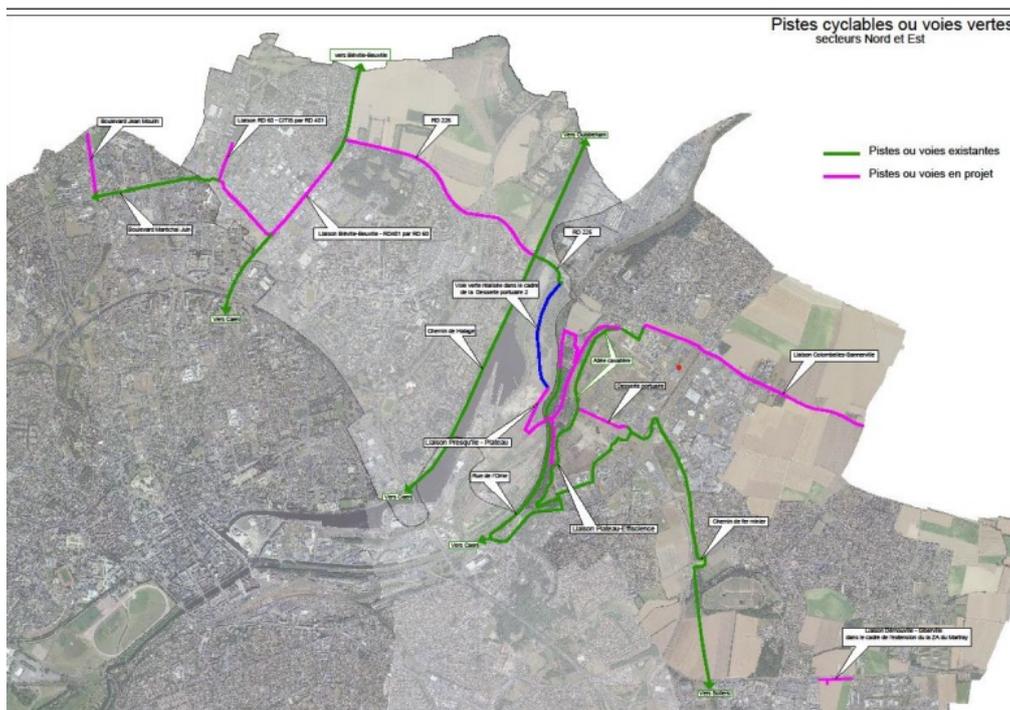
Au droit du giratoire de la RD226 (proche RVI), il sera possible de relier par la piste cyclable actuellement existante et le pont enjambant l'Orne, la nouvelle voie verte de la rue de l'Orne permettant de rejoindre le quartier de la gare de Caen, via les aménagements du boulevard Montalivet.

Les échanges « mode doux » avec l'écoquartier « ARCHIPEL » seront à privilégier au droit des giratoires, secteurs où la vitesse est la plus faible. Une signalisation dédiée sera mise en place pour avertir les autres usagers de la route.

Dans quelques années, lorsque l'écoquartier se sera bien développé, il pourra être étudié avec le département la mise en place d'une traversée piétonne sécurisée sur la section courante de la Desserte Portuaire.

Cette section rattachée au projet de Desserte Portuaire phase 2 d'une longueur d'environ 1 km bouclera l'axe cyclable concentrique de l'est de l'agglomération et permettra ainsi de cheminer de Lion-sur-mer à Bourguébus en ne croisant que 6 axes routiers sur une distance de 28 km :

- l'avenue du commandant Klieffer à Bénouville,
- la Desserte Portuaire phase 2 à Hérouville-Saint-Clair,
- l'avenue du Pays de Caen – ZA Normandial à Colombelles,
- la rue de l'Eglise à Giberville,
- la RD613 par un plateau surélevé existant,
- la rue Philippe Lebon à Mondeville.



TRANSPORTS EN COMMUN

Ils seront mis en place au fur et à mesure du développement de l'Ecoquartier « ARCHIPEL ». Si sa « forme » n'est pas à ce jour arrêtée, la conception des lieux retenue permet son implantation à différents endroits : sur l'ex RD402, sur la voie de desserte interne ou sur la bande de 12 m longeant la Desserte Portuaire.

ENVIRONNEMENT DU PROJET

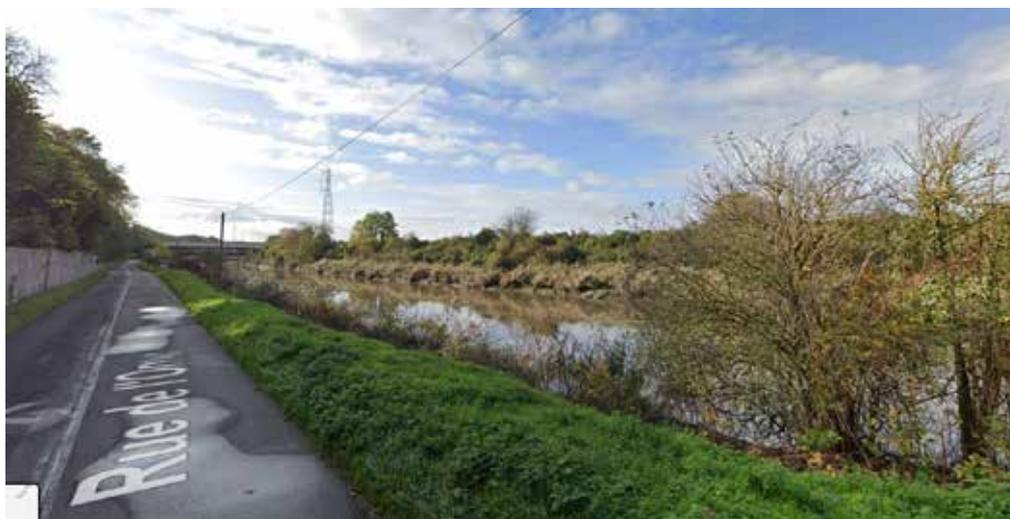
07

Le projet n'est pas situé en zone inondable ni en zone de submersion en cas de montées des eaux.

En effet, la cote du terrain naturel est de l'ordre de 10mNGF alors que les cotes des plus hautes eaux, modélisées en cas d'élévation de la mer (PPRM) dans les scénarii les plus défavorables, sont inférieures à 6 m NGF.

Aucuns travaux n'étant à engager sur les abords de l'Orne, il s'ensuit que la future Desserte Portuaire ne modifiera pas le paysage et donc la vue actuelle des habitants du coteau de Colombelles.

[Vue actuelle de la rue de l'Orne vers Caen](#)



[Vue actuelle de la rue de l'Orne vers Colombelles](#)



[Vue de la rue Marcel Deterpigny - Quartier Saint Serge - à Colombelles vers la presqu'île h rouvillaise](#)



[Vue de la rue Vladimir Golunski - Quartier Saint Serge - à Colombelles vers la presqu'île h rouvillaise](#)



Le projet de Desserte Portuaire phase 2 n'induit pas une augmentation d' missions de gaz   effet de serre (GES), la longueur de la voie  tant identique   celle qu'elle remplace.

En revanche, 2 facteurs vont influencer dans le futur, dans des sens oppos s, la production de gaz   effet de serre (GES) :

- un effet n gatif par l'augmentation du trafic,
- un effet positif par l' volution des performances des v hicules et les nouvelles  nergies de propulsion.

Enfin, une  valuation environnementale, commune aux 2 projets, est en cours de r alisation et sera soumise   enqu te publique courant 2022.

Le projet tient compte dans son implantation des pyl nes  lectriques existants mais leur enl vement est ind pendant de la future desserte. Il convient de se rapprocher de RTE qui en est le propri taire.

POSITIONNEMENT DE LA DESSERTE PORTUAIRE DANS L'ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

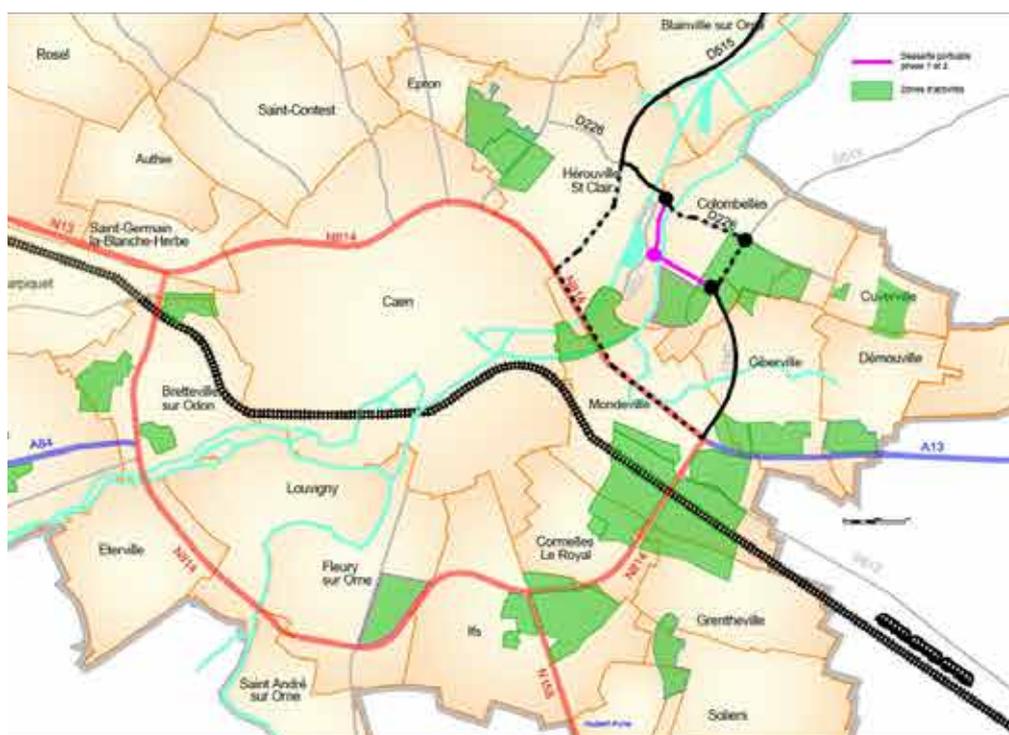
08

La Desserte Portuaire, phase 1 et 2, constitue une alternative au périphérique, saturé aux heures de pointe entre porte de PARIS et porte d'Angleterre.

Cet itinéraire permet de délester cette section du périphérique et notamment le viaduc de Calix. Elle offre un itinéraire pour le trafic de transit vers le port ou vers les grands axes de l'est et sud est de l'agglomération (A13, RD158 et A84).

Son caractère routier permet de contraindre les autres axes secondaires du secteur et de les dédier au trafic local de desserte.

Compte tenu de son caractère et du développement échelonné de l'écoquartier, la vitesse de référence sera de 70 km/h. Le développement de l'écoquartier, son occupation et les aménagements des espaces naturels à venir pourront conduire à terme à réétudier la vitesse autorisée sur la desserte.



LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES SUITES DONNÉES

09

La concertation autour du projet de Desserte Portuaire phase 2 a permis à la Communauté urbaine Caen la mer d'en présenter les enjeux. Ainsi, il a été mis en avant la nécessité de créer cette nouvelle infrastructure pour recueillir le trafic qui transite actuellement sur la RD402 dans le but de pacifier le nouvel écoquartier «ARCHIPEL».

Les modes d'expression complémentaires à la réunion publique, tels que le registre dématérialisé ou papier ont permis de recueillir l'avis de la population et ont fait apparaître un certain nombre de craintes concernant le bruit, l'impact environnemental et les mobilités.

Lors de la réunion publique, les commentaires et remarques formulés par les participants ont été nombreux et ont confirmés les craintes relevées dans les registres (papiers et dématérialisés). Celles-ci vont permettre d'enrichir le projet et de préciser certaines des études à mener dans les phases à venir pour l'améliorer.

A l'issue de cette concertation, l'objectif est donc de poursuivre les démarches entreprises pour apporter des éléments de réponse aux inquiétudes et craintes des riverains autour de ce projet.



Tél. 02 31 39 40 00

caenlamer.fr

